

DOSSIER DE PRESSE

Assemblée plénière
Vendredi 11 octobre 2019

SOMMAIRE

Olympiades des métiers

Les médaillés de Kazan à l'honneur

Enseignement supérieur et recherche

Le SRESRI 2019-2021 sur les rails

Lycées

La Région soigne ses lycées

35,8 millions d'euros de dotation de fonctionnement 2020 - Assurer la gratuité des manuels scolaires - Classement au titre des monuments historiques du lycée Bonaparte à Autun (71)

Transports et mobilité

Mobigo covoiturage organisé : expérimentation d'un système de covoiturage dans trois territoires pilotes

Fonds européens

Appel à projets « chaufferies bois et réseaux de chaleur » (FEDER Bourgogne)

Budget

Vote de la décision modificative n°2 (DM 2)

Contacts presse :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Hélène Wokowski-Pierre – helene.wokowski@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

Olympiades des métiers

Les médaillés de Kazan à l'honneur

Les quatre jeunes médaillés de Bourgogne-Franche-Comté aux récentes Olympiades internationales des métiers de Kazan (Russie) sont mis à l'honneur à l'occasion de l'assemblée plénière.

La Présidente de Région félicite les quatre médaillés : Arnaud Marandet (médaillon de bronze dans la catégorie Tôlerie-carrosserie) ; Adrien Mary (médaillon d'excellence en DAO dessin industriel) ; Clément Durandeu et Romain Guénard (médaillés d'argent dans la catégorie *Future skills*/Métiers en démonstration « Intégrateur-robotique »).

« En cette année de réforme de l'orientation, il est primordial de valoriser les savoir-faire d'excellence de notre région. La performance de nos jeunes en Russie en témoigne. Je félicite les lauréats qui ont su porter haut les couleurs de la Bourgogne-Franche-Comté, mais aussi les familles, les entreprises, les centres de formation qui les ont formés et accompagnés. Je remercie tout particulièrement mon conseiller délégué à l'apprentissage, Franck Charlier, qui encourage nos jeunes depuis les prémices de cette belle aventure », a souligné Marie-Guite Dufay.

Zoom sur les quatre médaillés de Bourgogne-Franche-Comté :

Le Dijonnais **Clément Durandeu** est actuellement salarié chez CLEIA à Nolay (21) et **Romain Guénard**, originaire de Bessey-lès-Cîteaux, travaille dans l'entreprise SIDEL/GEBO CERMEX à Corcelles-lès-Cîteaux (21). Tous deux ont été formés au Pôle de formation à l'UIMM Bourgogne 21-71/CFA de l'industrie 21-71 à Dijon.

Adrien Mary, originaire de Boulot (70), est en contrat d'apprentissage chez Manufacture Novoparts à Sancy (25) et prépare un diplôme d'ingénieur en microtechniques au CFAI Sud Franche-Comté sur le site de l'ENSMM de Besançon, l'école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques. Il a également été formé au lycée Jules Haag de Besançon.

Arnaud Marandet originaire de Saint-Germain-en-Montagne (39) est actuellement salarié au Garage des Sports à Saint-Laurent-en-Grandvaux (39). Il a été formé au CFA automobile de Mâcon (71).

Enseignement supérieur et recherche

Le SRESRI 2019-2021 sur les rails

Les élus approuvent le nouveau cadre de référence pour le pilotage, la mise en œuvre et le suivi de la nouvelle politique régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, le SRESRI 2019-2021 (*schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*) de Bourgogne-Franche-Comté.

Ce document stratégique confirme l'ambition forte de la Région de s'engager de façon volontariste dans le soutien à la recherche, à l'innovation et aux conditions de vie étudiante, bien au-delà des compétences que lui attribue la loi. Il a été élaboré en étroite concertation avec l'Etat, les

établissements de l'enseignement supérieur, les organismes de recherche, les acteurs de la valorisation (technologique ou de la culture scientifique, technique et industrielle), le CROUS, ainsi que les collectivités concernées par un site universitaire. Il détermine les priorités des interventions régionales autour de **cinq axes majeurs**.

Axe 1 : Les dynamiques de sites d'ESRI (enseignement supérieur, recherche et innovation)

La Bourgogne-Franche-Comté présente la particularité unique de disposer de treize sites universitaires et quatre pôles régionaux (Dijon, Besançon, Nord-Franche-Comté et Sud-Bourgogne). L'ESRI participe activement au dynamisme de ces territoires. C'est pourquoi la Région soutient fortement la construction et la réhabilitation du patrimoine immobilier universitaire sur les campus ainsi que le développement et l'animation de la vie étudiante. L'objectif : favoriser l'attractivité des sites universitaires pour les chercheurs et les étudiants.

Axe 2 : L'attractivité du territoire en matière de recherche

La Région accompagne des projets de recherche structurants d'envergure ou l'amorçage de nouvelles idées, en finançant des équipements à la pointe de la technologie et en contribuant au recrutement de doctorants, post-doctorants et ingénieurs de recherche. Le schéma consacre une attention particulière à la structuration de l'université fédérale Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) et au projet d'excellence I-SITE-BFC (initiative Science-Innovation-Territoire-Economie), lauréat en 2016 du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA).

Axe 3 : Le transfert de technologie

Axe fort pour promouvoir le travail collaboratif entre acteurs académiques et socio-économiques et in fine la création d'emplois, le schéma propose des dispositifs favorisant la détection et la maturation des potentiels, la culture du management d'entreprise, la création d'entreprises innovantes ou encore les collaborations recherche/entreprises.

Axe 4 : La culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

Le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) prévoit le financement d'actions de sensibilisation du grand public aux enjeux de la science. Les actions développées dans ce cadre doivent inciter davantage de jeunes à s'engager dans une formation supérieure et les aider à s'orienter dans ces métiers.

Axe 5 : L'ouverture au-delà du périmètre régional

Il s'agit d'accompagner les établissements, les organismes de recherche, les étudiants et les chercheurs dans la nécessaire ouverture au-delà du périmètre régional, via deux volets :

- La coopération avec les régions voisines, en mettant l'accent sur l'axe transfrontalier et sur les réseaux des pôles de compétitivité régionaux ;
- Les collaborations au plan national et au-delà, en soutenant des colloques scientifiques internationaux, l'accueil en Bourgogne-Franche-Comté de chercheurs nationaux et internationaux, ainsi que la mobilité internationale de plus de 2 500 jeunes bourguignons-francs-comtois par an.

Lycées

La Région soigne ses lycées

Dans le domaine des lycées, trois dossiers importants sont examinés : l'attribution de la dotation de fonctionnement 2020, le versement d'une aide complémentaire pour assurer la gratuité des manuels scolaires, et le classement au titre des monuments historiques du lycée Bonaparte à Autun.

38,5 millions d'euros de dotation de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement des lycées pour 2020 s'élève à 38,5 millions d'euros. A cette aide, il faut rajouter la dotation spécifique « installations sportives » des lycées à hauteur de 760 000 euros.

La dotation de la Région globale et forfaitaire couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement : chauffage, électricité, contrats de maintenance, petit entretien, matériels administratifs et pédagogiques...

Les modalités de calcul de la dotation 2020 intègrent trois nouveautés. La première porte sur la prise en compte des niveaux de fonds de roulement des lycées dans le but d'harmoniser les marges de manœuvre pour faire face aux variations de trésorerie. La seconde concerne une harmonisation des charges spécifiques intégrées afin d'assurer de l'équité entre les établissements. La part liée aux installations sportives est enfin reportée dans une dotation spécifique définie selon l'existence ou non de conventions tripartites avec des collectivités propriétaires des équipements sportifs.

L'application de ces critères permet d'augmenter la dotation si l'établissement est fragile financièrement.

Rappelons que la Région a en charge le fonctionnement de 130 lycées publics :

- 109 établissements relevant de l'Education nationale (on comptabilisait 84 720 élèves à la rentrée 2018-2019),
- 21 établissements d'enseignement agricole (5 398 élèves enregistrés à la dernière rentrée).

Assurer la gratuité des manuels scolaires

L'assemblée régionale vote un nouveau règlement d'intervention pour accompagner les établissements dans l'acquisition des supports pédagogiques. Une aide régionale de 60 euros par élève (au lieu de 20 initialement) est ainsi possible pour les lycéens concernés par la réforme. Objectif : poursuivre le soutien au pouvoir d'achat des familles en continuant d'assurer la gratuité des manuels scolaire.

La réforme du lycée impacte les programmes de la voie générale et technologique dès cette rentrée 2019-2020, pour les élèves de seconde et première.

Le modèle consistant à acquérir des collections de livres n'apporte plus entière satisfaction. En effet, les enseignants n'utilisent pas le manuel scolaire comme unique ressource pédagogique et l'usage des ressources numériques se développe.

La Région a été en veille régulière depuis plusieurs mois sur l'impact de cette réforme, en lien avec les autorités académiques et les représentants des chefs d'établissement. Afin de mesurer cet impact et pour prendre les bonnes décisions, la Région a saisi le Conseil économique, social et environnemental régional sur la question des ressources pédagogiques, et un avis a été rendu le 30 avril dernier. Constat : le dispositif actuel, qui consiste à laisser l'autonomie du choix des ressources aux établissements, en respect de la liberté pédagogique des enseignants, est le plus adapté.

A la lumière de ces différentes analyses, le principe de doter chaque lycéen d'un livre à l'année pour chacune des matières n'a plus la pertinence qu'elle a connue. L'usage du manuel ne trouve du sens que pour certaines disciplines. Les ressources utilisées par les enseignants sont diverses : photocopies, création de support, manuel laissé en salle pour des séances d'apprentissage. La mise en place du nouvel environnement numérique de travail permet aux professeurs de déposer des contenus accessibles par les élèves à tout moment. Tous ces éléments démontrent que l'achat massif de manuels scolaires n'est pas nécessaire.

Dans ce contexte de réforme, une mesure complémentaire est mise en place pour cette rentrée. Aux 20 euros permettant l'acquisition de tout type de ressources, s'ajoute une subvention de 40 euros par élève sur la base de l'effectif d'élèves en seconde et première inscrit dans les filières générale et technologique. Cette subvention complémentaire a pour vocation unique de financer des manuels, remis ou non à chaque élève selon le choix du lycée, l'autonomie quant aux choix des ressources relevant de chaque établissement.

Classement au titre des monuments historiques du lycée Bonaparte à Autun (71)

Les élus régionaux approuvent le classement au titre des monuments historiques de la grille de clôture, des façades et des toitures des bâtiments, de la cour et de l'escalier d'honneur du site principal du lycée Bonaparte à Autun.

L'intérêt historique, artistique et architectural du lycée Bonaparte, sa présence forte dans le paysage urbain de la place du Champ-de-Mars, justifient la mise en œuvre de cette nouvelle mesure de protection, notamment au regard de l'ensemble formé avec l'église Notre-Dame, elle-même classée et historiquement liée au lycée.

L'opération récemment engagée pour la restauration de la grille d'honneur, dans le cadre de la mise en sécurité des biens et des usagers, a fait l'objet d'une étude préalable réalisée par un architecte du patrimoine. Le cahier des charges qui en résulte porte une attention particulière à imposer des techniques d'intervention basées sur les procédés d'origine, afin de préserver cet ensemble architectural. Une autorisation de programme d'un montant de 600 000 euros a été affectée à cette opération.

Transports et mobilité

« Mobigo covoiturage organisé » : la Région expérimente un système de covoiturage sur trois territoires pilotes

La Région met en place une expérimentation de covoiturage à l'échelle de trois territoires pilotes de la communauté de communes du Jovinien (89), du Nord Côte-

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

d'Or (Montbard/Châtillonnais et Terres d'Auxois - 21) et de la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs (Valdahon - 25). Au regard des conclusions de cette première phase expérimentale, le dispositif baptisé « Mobigo covoiturage organisé » pourra être progressivement généralisé à l'ensemble du territoire régional.

A travers cette initiative, la Région souhaite augmenter les possibilités de covoiturage dans les zones peu denses et ainsi développer la mobilité « partout et pour tous » par des offres sur l'ensemble du territoire (en priorité pour les déplacements domicile-travail) pour les habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Concrètement, « Mobigo covoiturage organisé » repose sur le principe d'une tarification attractive pour les passagers (application du tarif unique routier à 1,50 euro par trajet) et d'une rémunération incitative des conducteurs grâce à une compensation financière par la Région. Une indemnisation prévisionnelle de 0,10 euro par kilomètre parcouru avec passager(s) est envisagée pour le conducteur.

L'expérimentation, prévue pour une durée de six mois, aura lieu sur six lignes mises en service fin 2019 :

- En Nord Côte-d'Or, sur les secteurs :
 - Ancy-le-Franc-Pouillenay (45 km) – option possible jusqu'à Dijon (110 km)
 - Saulieu – Châtillon-sur-Seine (80 km)
 - Epouisses – Semur – Les Laumes (30 km)
- Sur la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs :
 - Besançon – Fuans (51 km)
 - Baume-les-Dames – Avoudrey (33 km)
- Sur la communauté de communes du Jovignien :
 - Sens – Auxerre (53 km).

Fonds européens

Appel à projets « chaufferies bois et réseaux de chaleur » (FEDER Bourgogne)

La Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens, lance un nouvel appel à projets au titre de son programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne 2014-2020 pour financer le déploiement des chaufferies biomasse, avec ou sans réseau de chaleur.

L'objectif vise à augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie régionale. Deux premiers appels à projets, ouverts en 2018 et 2019, ont déjà permis de sélectionner 16 projets de chaufferies biomasse (3 en Côte-d'Or, 5 dans la Nièvre, 4 en Saône-et-Loire et 4 dans l'Yonne), représentant près de 4,5 millions d'euros de crédits européens.

Les candidatures pour ce nouvel appel à projets sont à déposer entre le 21 octobre 2019 et le 30 avril 2021, en ligne à l'adresse suivante : <https://www.europe-bfc.eu>.

Pour contribuer à structurer la filière d'approvisionnement local, l'appel à projets sera également ouvert, à titre expérimental, à quelques plateformes couvertes de stockage de bois-plaquettes.

NB :

Au titre des deux programmes opérationnels FEDER-FSE de Bourgogne et de Franche-Comté, ce sont au total 20 millions d'euros en faveur des énergies renouvelables qui sont prévus en faveur du territoire régional sur la période 2014-2020.

Budget

Vote de la DM n°2

La décision modificative n°2 (DM 2), traditionnel exercice d'ajustements budgétaires, est soumise au vote des élus régionaux.

La DM 2 pour objectif de prendre en compte les évènements et informations intervenus en cours d'année 2019 au niveau des prévisions des recettes et des dépenses.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des ajustements budgétaires de la DM n°2, hors fonds européens.

	AP/AE	CP	recettes
Investissement	-21 995 542,75	-50 354 299,17	-17 124 962,00
Fonctionnement	-8 468 400,00	-8 303 527,83	-1 802 092,00
Total	-30 463 942,75	-58 657 827,00	-18 927 054,00

Hors fonds européens

	AP/AE	CP	recettes
Investissement	-20 695 542,75	-30 354 299,17	2 875 038,00
Fonctionnement	2 131 600,00	-1 853 527,83	4 647 908,00
Total	-18 563 942,75	-32 207 827,00	7 522 946,00

- Les fonds européens 2014-2020 font l'objet de mouvements d'annulation de crédits dans cette décision modificative (- 11,9 millions d'euros en AP/ AE*, et - 26,45 millions d'euros en crédits de paiement), en raison principalement des décalages dans les prévisions de paiement. Les opérations au titre de l'autorité de gestion des fonds FSE/ FEDER sont inscrites à la fois en dépenses et en recettes, et sont neutres sur un plan purement budgétaire.
- Les ajustements des recettes comportent pour l'essentiel des **recettes conjoncturelles**, notamment des reversements conventionnels à la Région par la SPL mobilités, des reprises sur provisions, ainsi que des recettes générées par des projets d'investissement.

- **En fonctionnement**, cette décision modificative intègre des inscriptions supplémentaires, principalement **en matière de formation professionnelle pour la poursuite des actions du PRIC (pacte régional d'investissement dans les compétences), ainsi que pour l'exercice de la compétence apprentissage.**

Au global, la présente DM conduit à une légère baisse du volume de crédits de paiement de fonctionnement.

- **En investissement, des crédits supplémentaires sont notamment proposés en faveur de l'équipement des lycéens, et en matière de politique culturelle et sportive.**

Des annulations de crédits de paiement sont par ailleurs nécessaires pour adapter les prévisions aux nouveaux échéanciers des opérations des partenaires, principalement sur le volet des subventions régionales.

- Ces ajustements aboutissent à une inscription totale d'investissement 2019 hors dette de 437 millions d'euros, en progression par rapport au montant voté en 2018 (393 millions d'euros après décisions modificatives), **conformément à la trajectoire d'augmentation de l'investissement régional.**
- Suite à la décision modificative, **la prévision budgétaire pour l'emprunt 2019 s'établit désormais à 149,9 millions d'euros, en hausse par rapport au montant inscrit en 2018 (121,5 millions d'euros, après les décisions modificatives).**

**AP/AE : autorisations de programme/autorisations d'engagement*

CP : crédits de paiement